

### **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme**

Date : mardi 10 avril à 18h00 salle de réunion de la Communauté de Communes à Saint-Mamet la Salvetat

#### ***Etaient présents Mmes et M. les Membres du Conseil dont les noms suivent :***

M. BLANDINO, M. BROUSSAL, M. CABANES, M. CASTANIER, M. MANHES, M. PIGANIOL, M. PONTON, Mme RONGIER, M. ROUET, M. SERIEYS

#### ***Représenté(e)s ayant donné pouvoir :***

M. CANCHES (ayant donné pouvoir à M. Manhès), Mme COURET (ayant donné pouvoir à M. Rouet), Mme DARFEUILLE (ayant donné pouvoir à M. Cabanes), M. LACARRIERE (ayant donné pouvoir à M. Cabanes), M. TURQUET (ayant donné pouvoir à M. Manhès)

#### ***Excusé(e)s :***

M. CANTOURNET, M. FEVRIER, M. GIRAUD, M. LAPEYRE, M. MONTIN, M. VIEYRES

M. Manhès ouvre la réunion, présente ensuite les personnes excusées et propose de commencer l'ordre du jour.

#### **1-Bilan comptable 2017**

Mme Mathonier du Cabinet comptable Ardourel-Mathonier présente le bilan comptable 2017 (voir document joint)

L'exercice comptable 2017 est bénéficiaire. Le résultat présente un excédent de 62 790 €.

Les ressources associatives sont constituées de subventions de la Communauté de Communes, de la Taxe de séjour et de fonds Leader.

Les activités de production/prestations s'élèvent à 89 303 €. M. Manhès précise qu'il s'agit de ressources liées à l'activité directe des salariés. Il ajoute que les fonds Leader proviennent également du travail fourni par les salariés et termine en indiquant que le montant à la hausse de la taxe de séjour est dû en partie au travail d'animation et de suivi administratif de l'Office de Tourisme.

Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées puisque l'économie générée a permis le financement d'achat informatique et la refonte du site Internet.

M. Balmisse précise que cette dépense est imposée. En effet, avec la fusion des régions, une nouvelle base de données touristiques a dû être intégrée au site Internet. De fait, une refonte du site Internet s'est avérée nécessaire.

Les charges de personnel sont en baisse. Nous avons un personnel en moins par rapport à 2016. De plus, le départ d'un salarié fin novembre 2017 a permis une économie de salaire pendant un mois. Ce salarié a été remplacé en janvier 2018. En conséquence, les impôts et taxes sont en baisse. Il s'agit essentiellement d'une baisse de la taxe sur les salaires puisque la masse salariale est en diminution.

M. Piganiol s'interroge sur le versement de la subvention LEADER. Ce montant est intégré au budget mais n'a pas encore été perçu. Il fait partie de l'exercice.

M. Piganiol demande le nombre d'ETP de l'Office de Tourisme. L'Office compte, au 31 décembre 2017, 9,07 ETP. Ce chiffre intègre les 3 saisonniers qui sont recrutés durant la période estivale.

M. Manhès se félicite de ce résultat comptable qui permet de conforter notre trésorerie. Il tient à préciser qu'après une période plus fragile, les fonds ont pu être reconstitués. Toutefois, ce résultat ne sera pas renouvelé en 2018. Nous perdons la convention Tourisme et Handicap (15 000€) et les fonds LEADER arrivent à terme.

M. Cabanes pense qu'avec la mise en place de la nouvelle collectivité, les ressources de l'Office de Tourisme ont été réexaminées. La prise en charge des loyers par la communauté de communes permet d'apporter un soutien financier supplémentaire.

Le bilan financier 2017 est soumis au vote des membres présents  
Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés

## **2 - Taxe de séjour**

### **Perception de la Taxe de séjour**

Un document faisant état de la perception de la taxe pour l'année 2017 est distribué aux membres présents (voir documents joints). Des tableaux présentent également les impayés depuis 2015. A nouveau, la question des dossiers qui restent non clos par défaut de paiement est posée. Comment arriver à ce que tous les hébergeurs reversent cette taxe ? La procédure administrative implique qu'après la mise en demeure, l'application d'amende est possible. Cette question sera abordée prochainement en communauté de communes.

### **Changements en 2019**

En décembre 2017, l'article 44 de la loi de finances rectificative a supprimé le tarif fixe de la taxe de séjour et de taxe de séjour forfaitaire pour les hébergements non classés ou en attente de classement et a introduit l'application d'un pourcentage du prix des nuitées.

Une modification des tarifs applicables aux emplacements dans les aires de camping-cars et dans les parcs de stationnement touristique est également à intégrer.

Les collectivités ont jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour adopter le taux applicable sur leur territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 (voir document joints)

M. Manhès informe qu'il a confié à l'Office de Tourisme un travail de fond permettant d'établir un comparatif des tarifs pratiqués afin que des propositions tarifaires soient faites à la commission taxe de séjour. Une fois adoptée, cette proposition sera présentée à la commission tourisme de la communauté de communes. Le tarif choisi fera ensuite l'objet d'une délibération au sein de la collectivité.

## **3- Présentation Projet VTT**

M. Balmisse présente le projet VTT. Des groupes de travail sur les différents secteurs de la Châtaigneraie ont été constitués et ont fourni des propositions de circuits.

Le comité de pilotage s'est réuni le 22 février dernier. Le travail effectué a permis de présenter un réseau de 24 circuits VTT pour 646 km de circuits. 15 circuits pour 392 km ont été retenus : 6 circuits de moins de 20km, 7 circuits entre 20 et 40 km, 2 circuits de + de 40 km, en veillant à l'harmonie de la répartition des circuits sur le territoire. Ces circuits peuvent encore évoluer en raison notamment d'une absence d'autorisation de passage. Un circuit est également en projet permettant de remonter de Montsalvy vers Teissières-les-Bouliès.

La prochaine démarche consistera à contacter chaque commune concernée, afin de valider le relevé cadastral, pour valider le schéma d'ici fin d'année par la Communauté de Communes. Il sera transmis aux Mairies les modèles de délibération.

La priorité est donnée au Tour du Lac. Les rendez-vous en Mairie ont déjà été pris.

#### **4. - Questions diverses**

##### **Partenariat Petites Cités de Caractère en Châtaigneraie/Office de Tourisme**

M. Balmissse informe qu'un partenariat avec les Petites Cités de Caractère de la Châtaigneraie est établi en 2018. Les Petites Cités de Caractère ont confié le volet Promotion/Communication du dossier FEADER à l'Office de Tourisme.

Il s'agit de d'établir des cahiers des charges pour le développement d'une application mobile et la réalisation de films vidéo (durée 15 min dont 10 min sur 1 des cités et 5 min sur les 2 autres Petites Cités de Caractère, + des teasers thématiques). L'application mobile est dédiée à la visite guidée des villages, l'offre touristique du territoire sera également présente dans l'application. Une consultation sera demandée auprès des professionnels et agences cantaliennes.

##### **Visite Barrage Enchanet**

M. Balmissse informe également qu'EDF prévoit une baisse du niveau d'eau du lac d'Enchanet durant la saison estivale 2018 afin de réaliser des travaux au niveau du Barrage. Cela aura un impact sur l'activité touristique des campings et hébergements autour du lac d'Enchanet. Pour pallier à ce manque, EDF souhaite mettre en place un programme d'animations. L'OT Châtaigneraie fait partie du groupe de travail pour élaborer ce programme.

Ainsi l'Office de Tourisme, de par son savoir-faire à Saint-Etienne Cantalès, s'est vu confier la réalisation de visite commentée à l'extérieur du barrage d'Enchanet. Ces visites auront lieu tous les mercredis matin en juillet-août.

##### **Entretien des sentiers de randonnée**

M. Cabanes indique que le cahier des charges est prêt, la consultation sera lancée prochainement par la collectivité.

##### **Barrage Saint-Etienne Cantalès**

Une fresque de 80m<sup>2</sup> sera réalisée sur le mur du barrage de Saint-Etienne Cantalès. M. Cabanes présente ce projet monumental. La communication s'effectuera essentiellement sur les réseaux sociaux. Les travaux sont financés par les communes riveraines et par la collectivité. Ce projet devrait également être porté par l'Etat avec un financement apporté par la DRAC.

Des sponsors peuvent également être partenaires. Ils seront au nombre de 10. La participation de ces derniers sera défiscalisée. "Le but n'est pas de choquer mais de frapper".

##### **Site remarquable du goût**

M. Piganiol informe que des réunions ont eu lieu entre la commune de Mourjou, la population locale et la Communauté de communes à ce sujet.

Le but est de labelliser le territoire de la Châtaigneraie en tant que Site du Goût.

Il souhaiterait que l'Office de Tourisme intègre ces travaux. M. Manhès y est favorable.

##### **Verte Tout Terrain**

M. Ponton informe que la Fédération Française de Cyclotourisme envisage l'organisation sur plusieurs jours de l'animation "Verte Tout Terrain" en 2020 dans le Cantal. Cette manifestation apporte une clientèle étrangère importante.

Fin de la réunion à 19h15.